

## **MENSONGE n°2 : NOUS AVONS DIFFÉRÉ LES COUPURES DES FLUIDES**

« *Nous avons pris le temps de considérer la situation [des occupants], en décalant la coupure des fluides.* » Mme Martin (DL, 6/02). Il est totalement mensonger d'affirmer avoir attendu de vérifier les situations des occupants avant de couper les fluides : le bâtiment a été investi le 9/12, l'électricité a été coupée au petit matin du 18/12/20, l'eau le 21/12/20, et le chauffage le 22/12 alors que le 17/12/20 la Mairie se plaignait de n'avoir aucun élément sur les occupants « *le DAL 38 n'a à ce jour pas fourni les éléments nécessaires concernant les personnes sur place. L'hébergement de ces personnes par la DDCS est donc rendue de facto impossible.* » (communiqué du 17/12/20). Le vendredi 18/12, la liste a été fournie à 12h alors que l'électricité avait déjà été coupée depuis 4h (cf. lettre ouverte au Maire du 30/12) : la Mairie n'a donc pas du tout eu la capacité matérielle de « *considérer la situation des personnes* » avant la coupure de l'électricité (et du reste).

## **MENSONGE n°3 : IL EST IMPOSSIBLE DE RÉTABLIR LES FLUIDES**

« *Pour des raisons techniques et administratives, il est impossible de rétablir les énergies au 7 place Bonnevey* » M. Beron Perez (communiqué, FaceBook 2/2/21)<sup>3</sup>. Pour ne prendre que le cas de l'électricité, le DAL a signé un contrat GEG le 27/12/20, juste après la coupure. Début janvier, le technicien GEG venu dans le bâtiment opérer la remise en route « *n'a rien constaté de dangereux* » contrairement à ce que prétend de M. Beron Perez comme quoi « *les conditions de sécurité réglementaires ne sont pas réunies* » ni que « *les services n'y ont plus accès* ». Ensuite, après l'annulation d'un rendez-vous le 13/01 sans aucune explication, GEG relancé a confirmé le 15/01 la non-ouverture de compteur parce que « *[le gestionnaire de réseau Green Alpes] a constaté une demande de mise hors d'exploitation du bâtiment par ACTIS et n'a donc pu donner de suite à votre demande.* ». C'est donc une décision d'ACTIS et sa présidente, 1<sup>re</sup> adjointe de la Ville de Grenoble, qui empêche depuis plus d'1 mois le rétablissement de l'électricité et non une impossibilité technique.

## **MENSONGE n°4 : LES TRAVAILLEURS SOCIAUX N'ONT PAS PU ACCÉDER AUX SITUATIONS DES OCCUPANTS**

« *Il n'y a pas eu moyen que les travailleurs sociaux accèdent aux situations* [de ceux qui occupent l'immeuble du 7 place Bonnevey] » Mme Martin (DL, 6/02). Depuis le 18/12, les occupantEs sont d'accord pour rencontrer les travailleurs sociaux à la MDH, nous l'avons répété au Maire dans notre lettre ouverte du 27/12 « *D'accord pour que le CCAS vienne faire des permanences à la MDH Abbaye-Jouhaux pour assurer un suivi social d'accès aux droits* ».

Le 31 janvier, la délégation des occupantEs a proposé à nouveau la mise en place rapide de permanences de travailleurs.euses sociaux à la MDH de l'Abbaye, pour que chacune puisse venir présenter sa problématique personnelle. M. Beron Perez y a opposé une fin de non-recevoir, comme à toutes les autres propositions d'ailleurs. Pourquoi 6 jours plus tard laisse-t-il Mme Martin proférer ce mensonge devant lui sans réagir ?

## **MENSONGE n°5 : 80-85% ONT UN TOIT ET SONT EN DEMANDE DE MUTATION**

« *80 à 85% des gens* [qui occupent l'immeuble du 7 place Bonnevey] *ont un toit et sont en demande de mutation* » Mme Martin (DL, 6/02). Depuis vendredi 18/12, les éluEs sont en possession de la liste complète des occupantEs avec la situation détaillée de chacunE au regard de son logement. Cette liste <sup>4</sup>, remise aussi à la presse avec la lettre ouverte au Maire du 30/12/20, comprend **34 ménages (54 personnes dont 16 enfants)** :

- 24 ménages sans logement (37 personnes dont 12 enfants)
- 3 ménages expulsables (9 personnes dont 4 enfants) - 3 ménages temporairement hébergées (3 personnes)
- et seulement 4 ménages mal logés en demande de mutation (5 personnes)

En clair : **70% des ménages sont sans logement** (68,5% des occupantEs) et il n'y a que 4 ménages/34 comprenant 5 pers./54 qui sont en demande de mutation, soit seulement **9,25% des occupantEs (11,76% des ménages)**. Autrement dit, quel que soit le calcul d'épicier que l'on tienne, **8 fois moins** que ce que le prétend Mme Martin... De deux choses l'une : soit Mme Martin ne sait pas compter, ce que nous n'osons croire, soit elle ment pour faire croire que le refus de discuter et les coupures de fluides serait sans conséquences... puisque nous serions déjà pour la plupart déjà logés ! CQFD !

La coupure des fluides est donc le fruit d'un acte volontaire de ne pas accorder aux habitantEs le droit fondamental à l'eau, l'électricité et le chauffage. C'est une pratique connue des propriétaires qui veulent s'éviter une action en justice pour se débarrasser d'occupantEs « indésirables », et donc contourner la loi : leur couper les vivre, rendre les lieux invivables pour qu'ils/elles partent « de leur plein gré » (sic!) ! Comment une municipalité, un organisme HLM et une Métropole peuvent-ils s'abaisser à de telles pratiques ?

3 [https://www.facebook.com/permalink.php?story\\_fbid=2889808474620427&id=1435148770086412](https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=2889808474620427&id=1435148770086412)

4 Vous trouverez une version mise au propre de cette liste jointe à ce communiqué.